



FORMATION D'UN CLUB CYCLISTE

Décembre 2010

Fédération québécoise des sports cyclistes

Table des matières

INTRODUCTION À LA FORMATION D'UN CLUB CYCLISTE	3
L'importance d'un club dans une structure vers l'excellence	3
DESCRIPTION D'UN CLUB CYCLISTE	4
1. Performance.....	4
2. Développement.....	4
3. Jeunesse.....	4
4. Maître / Sport	4
5. Femme	4
6. Récréatif.....	5
L'INCORPORATION	5
La procédure d'incorporation	5
Autres dispositions.....	6
Déclaration sous serment	6
L'AFFILIATION À LA FQSC	6
Les avantages de l'affiliation du club à la FQSC.....	6
Règles relatives à l'affiliation du club	7
La structure d'aide à l'entraîneur.....	7
RECRUTEMENT DES MEMBRES	8
MOYENS DE FINANCEMENT	8

INTRODUCTION À LA FORMATION D'UN CLUB CYCLISTE

La Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) est un organisme sans but lucratif voué à la régie et la promotion des sports cyclistes :

- Elle offre des services aux associations régionales, aux clubs et individus affiliés ;
- Elle fait la promotion de la pratique sécuritaire des sports cyclistes et du respect de l'esprit sportif ;
- Elle représente ses membres auprès des instances québécoises, canadiennes et internationales du cyclisme et sur le plan omnisport ;
- Elle défend et protège les droits de ses membres ;
- Elle favorise le plein épanouissement des pratiquants des sports cyclistes.

Mais elle occupe aussi un rôle important dans le soutien au développement via l'aide à la mise sur pied de clubs. Ces clubs sont la pierre angulaire du développement des jeunes vers l'excellence. Voici brièvement à quoi ils sont dévoués chez les jeunes :

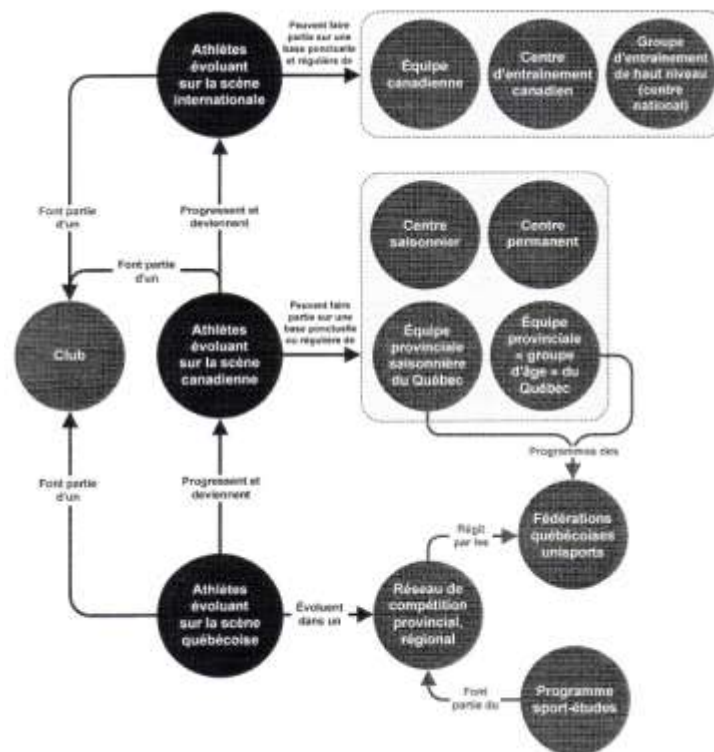
- Évaluation afin de bien diriger l'athlète ;
- Emphase sur les habiletés techniques et jeux ;
- Notions d'entraînement pour les plus expérimentés ;
- Initier les plus expérimentés à la compétition (régionale et provinciale) ;
- Encadrer et superviser les entraînements ;
- Encadrer les jeunes en compétitions.

L'importance d'un club dans une structure vers l'excellence

Chez les moins jeunes, les clubs cyclistes viennent donner les outils nécessaires à la réussite cycliste, mais aussi le plaisir de s'entraîner ensemble lors des sorties de groupe. Voici donc les avantages que devraient donner un club cycliste à tous les pratiquants :

- Support aux athlètes ;
- Fournitures d'équipements ;
- Réductions sur pièces ;
- Visibilité ;
- Support financier en fonction des résultats des athlètes.

Ce document a donc pour but d'informer les personnes intéressées à mettre sur pied un club cycliste, concernant les procédures d'incorporation et d'affiliation du club à la FQSC.



DESCRIPTION D'UN CLUB CYCLISTE

Six orientations de clubs sont identifiées à la FQSC. Il est possible de consulter la liste des clubs affiliés sur le site de la FQSC sur le lien suivant : <http://www.fqsc.net/general/liste-des-clubs-0>. Voici donc en quelques points les caractéristiques majeures de chacune d'elles :

1. Performance

- Concerne les catégories ayant des débouchés au niveau national et international (RP : junior, senior 1-2, VM : junior, senior élite, BMX : junior, senior élite) ;
- Accès souvent lié au niveau de performance des athlètes ;
- Limite du nombre de coureurs acceptés dans la formation ;
- Entraîneur formé dans le contexte Compétition – Développement avec planification annuelle, dédié à ces catégories ;
- Concept d'équipe plutôt que de club (souvent une seule catégorie) ;
- Participe aux calendriers provinciaux et nationaux ;
- Présence également d'athlètes impliqués dans les activités de l'équipe du Québec et de l'équipe canadienne ;
- Souvent la présence d'un commanditaire majeur ;
- Recherche une couverture médiatique nationale ;
- Soutien accru aux athlètes (groupe restreint) en termes d'équipement et de services professionnels (mécano et massothérapeute dans certaines compétitions).

2. Développement

- Concerne les catégories d'athlètes âgés de 13 à 18 ans (Minime, Cadet et Junior) ;
- Entraîneur formé dans le contexte Compétition – Introduction dédié à ces catégories ;
- Impliqué dans l'organisation d'un ou plusieurs événements régionaux ;
- Impliqué activement dans le programme des Jeux du Québec ;
- Participe aux calendriers régionaux et provinciaux ;
- Commanditaires locaux principalement ;
- Couverture médiatique régionale et locale.

3. Jeunesse

- Concerne les catégories âgées de 13 ans et moins (Coccinelle, Bibitte, Pee wee et Minime)
- Club permettant l'initiation à la pratique cycliste ;
- Offre normalement 8 semaines d'entraînement à raison de deux séances / semaine ;
- Entraîneur formé dans le contexte Communautaire – Initiation ;
- Impliqué dans l'organisation d'une course ou un entraînement de club régional ;
- Les membres du club participent aux épreuves régionales et au Championnats Québécois ;
- Applique les composantes de la formation Allons Rouler ! du PNCE.

4. Maître / Sport

- Regroupement d'amis ou d'athlètes dont l'objectif premier est le maintien de la forme physique et le plaisir; la compétition est importante, mais passe au second plan ;
- Regroupe des gens qui, pour la plupart, ont un emploi et qui sont donc indépendants financièrement ;
- Entraînements libres, moins dirigés ;
- Généralement pas de limite / quota au sein du club ;
- Pas de commanditaire majeur ;
- Participe au calendrier provincial et occasionnellement national (quelques coureurs) ;
- Souplesse au niveau des activités, plus individuelles ;
- Visibilité médiatique est secondaire.

5. Femme

- Regroupement de pratiquantes de sexe féminin orienté vers la compétition ou la récréation ;
- Souvent un club permettant l'initiation à la pratique cycliste dans un environnement adapté ;
- Entraîneuse formée dans le contexte Communautaire – Initiation ou Compétition – Introduction ;
- Activités orientés vers les besoins spécifiques de la pratique féminine ;

- Commanditaire relié à la sphère féminine.

6. Récréatif

- Entraîneur formé dans le contexte Communautaire – Initiation ;
- Recherche du défi, du dépassement, du plaisir et du maintien de la forme physique ;
- Pas intéressé à être contraint par des règles de compétition ;
- Se définissent comme des personnes qui aiment l'entraînement ;
- Activités / sorties de groupe sont fréquentes et importantes ;
- Clientèle adulte ou jeune s'introduisant au sport structuré ;
- Pas de commanditaire majeur, possiblement local (boutique de vélo) ;
- Gens indépendants, souvent à l'aise financièrement ;
- Visibilité inexistante, outre pour faire la promotion de leurs activités ;
- Association occasionnelle à une cause (Fondation).

L'INCORPORATION

La première démarche dans la formation d'un club cycliste est la constitution du club en corporation à but non lucratif. Voici pourquoi :

La direction d'un club sportif implique que ses dirigeants posent des gestes à l'égard des membres, des gens et organismes de l'extérieur qui ont des implications légales. Il est nécessaire de constituer le club en corporation afin de limiter les responsabilités légales des individus impliqués qui, autrement, devraient répondre individuellement de toutes les actions du club. Il faut cependant noter que l'incorporation ne relève pas les dirigeants du club de leurs responsabilités fondamentales à l'égard de la loi :

- L'incorporation du club permet de démontrer à votre institution financière, aux fournisseurs et aux commanditaires que vous représentez une entité légalement existante ;
- La FQSC demande que le club soit constitué légalement, afin de démontrer le fonctionnement officiel du club aux assureurs de la FQSC ainsi qu'à la Direction du sport et de l'activité physique du gouvernement du Québec ;
- Les divers paliers de gouvernement ainsi que les intervenants en sport et loisir, telles les Unités régionales de loisir et de sport, les fondations de sport et loisir, ne reconnaissent et soutiennent un club sportif que lorsqu'il est incorporé en tant qu'organisme sans but lucratif ;
- La constitution en corporation permet l'adoption de règles formelles qui facilitent le fonctionnement du club et le passage ordonné des responsabilités malgré le roulement pouvant survenir parmi les bénévoles du club.

La procédure d'incorporation

Voici la procédure à suivre afin d'incorporer un club :

- Identifier trois personnes âgées de 18 ans et plus qui agiront comme requérant auprès de l'Inspecteur général des institutions financières ;
- Choisir le nom du club et procéder à la demande d'un rapport de recherche sur le nom corporatif que vous avez choisi auprès de l'Inspecteur général des institutions financières (site du REQ). Le coût de cette demande est de 21,00\$. Le paiement doit être effectué par chèque visé au nom du Ministre des finances du Québec ;
- Vous recevez ensuite le rapport de recherche qui confirme le nom choisi et vous pouvez alors passer à l'étape de la requête pour constitution en corporation.

Voici maintenant la procédure à respecter pour compléter le formulaire de requête pour constitution en corporation :

- identifier le nom de la corporation ;
- signature des trois requérants ;
- identifier le lieu et la date de signature.

Veillez noter que la date inscrite à cet endroit ne doit pas être ultérieure à la date d'assermentation inscrite en page 5 du document :

- nom, prénom, profession et adresse domiciliaire des requérants ;
- identifier l'adresse du club (siège social) ;
- identifier les administrateurs provisoires (habituellement les requérants) ;
- identifier un large étendu au mandat que le club se donne. Voici un exemple que vous pouvez adapter : "Regrouper des pratiquants des sports cyclistes, leur fournir des services dans la pratique de leurs activités cyclistes et tenir des activités cyclistes sur le territoire de la province de Québec."

Autres dispositions

Vous avez le choix de n'y indiquer aucune autre disposition; certains clubs y insèrent le règlement d'emprunt dont voici un libellé suggéré :

Les administrateurs peuvent lorsqu'ils le jugent opportun :

- Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation ;
- Émettre des obligations ou autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables ;
- Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation.

Déclaration sous serment

- Dénomination sociale : inscrire le nom du club ;
- Déclaration du requérant : un des trois requérants complète cette partie ;
- Assermentation : le requérant qui a complété la section 2 de cette page doit signer devant un commissaire à l'assermentation (voir bureau de notaire ou avocat, Caisse populaire...)

Vous annexe le rapport de recherche sur le nom corporatif au formulaire de requête pour constitution en corporation et le faites parvenir à l'Inspecteur général des institutions financières avec un chèque visé au montant de 145,00\$:

Service des compagnies Inspecteur général des institutions financières
800, Place d'Youville
Québec, (Qc)
G1R 4Y5
(418) 643-3625

Lorsque le dossier est complet, on peut prévoir un délai de réponse d'environ un mois pour obtenir le certificat d'incorporation de l'Inspecteur général des institutions financières. Nous vous suggérons cependant de ne pas attendre pour présenter la demande d'affiliation du club à la FQSC. Celle-ci accepte une attestation affirmant que votre demande est en traitement en attente de la réception des lettres patentes confirmant l'incorporation du club.

L'AFFILIATION À LA FQSC

Les avantages de l'affiliation du club à la FQSC

Voici les raisons favorables à l'affiliation d'un club cycliste à la Fédération québécoise des sports cyclistes :

1. La FQSC privilégie la communication de toutes les informations en passant par les clubs affiliés; elle adresse aux clubs affiliés toutes les informations relatives aux activités de son secteur d'affiliation (route-piste, vélo de montagne ou BMX) et ce, de façon continue. La FQSC ne s'adresse directement aux membres individuels que de façon occasionnelle ;
2. La FQSC reconnaît les commanditaires associés à un club affilié, ce même si le commanditaire ne vise que certains coureurs de ce club; ainsi, un coureur indépendant (non-membre d'un club affilié) ne peut être accepté en course s'il porte des vêtements portant un nom de club et/ou de commanditaire; la FQSC protège ainsi le club et le commanditaire ;
3. La FQSC invite le délégué de chaque club affilié à participer à la commission d'orientation et à l'Assemblée générale annuelle ; le club est le représentant de ses membres et agit comme porte-parole de leurs intérêts ; la FQSC favorise délibérément la représentation déléguée aux clubs affiliés ;
4. La FQSC fournit au club affilié une couverture d'assurance de responsabilité civile pour des réclamations jusqu'à cinq millions de dollars. Cette couverture s'applique dans le cadre des activités reconnues par la FQSC, soit l'encadrement d'activités de compétition et d'entraînement de leurs membres, et la tenue d'activités publiques occasionnelles telles des promotions dans une boutique ou à un centre d'achat, la tenue d'une activité de levée de fonds et les corvées de sentiers.

Règles relatives à l'affiliation du club

Voici les règles relatives à l'affiliation du club cycliste à la FQSC :

1. Le club cycliste utilise le formulaire de demande d'affiliation de club de la FQSC ;
2. Lorsqu'il s'agit d'une première année d'affiliation à la FQSC, le club cycliste joint à sa demande d'affiliation une copie des lettres patentes du club, soit la preuve d'incorporation émise par l'Inspecteur général des institutions financières ;
3. Un club en attente des lettres patentes peut annexer au formulaire d'affiliation une lettre attestant du traitement de la demande et fait parvenir à la FQSC une copie des lettres patentes lorsqu'il les reçoit du gouvernement du Québec ;
4. L'affiliation du club à la FQSC est officielle lorsque le formulaire est complété entièrement, accompagné du paiement du frais d'affiliation et reçu au bureau de la FQSC. L'affiliation est valide jusqu'au 31 décembre de l'année d'affiliation ;
5. L'affiliation d'un club cycliste à la Fédération québécoise des sports cyclistes se fait annuellement ;
6. Le club doit compter au moins trois dirigeants majeurs (18 ans et plus), identifiés en tant qu'officiers de la corporation ;
7. Le club choisit le secteur dans lequel il souhaite s'inscrire en cochant la case appropriée. Il peut s'affilier dans un autre secteur en cochant la case indiquée. Un rabais de 100\$ s'applique lorsque le club s'affilie à un deuxième secteur ;
8. Le club choisit également la principale orientation dont il souhaite faire la promotion avec ses membres à savoir : (1) Performance, (2) Développement, (3) Jeunesse, (4) Maîtres / Sport, (5) Femme et (6) Récréatif ;
9. Il est requis que le président ou la présidente du club soit un membre individuel du secteur dans lequel le club s'affilie. Dans l'éventualité où le club s'affilie dans un deuxième secteur, un des membres du conseil d'administration du club doit adhérer individuellement à ce secteur particulier ;
10. La personne agissant en tant qu'entraîneur(e) au sein du club doit aussi adhérer individuellement à la FQSC. Il doit être formé via le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). L'objectif de la FQSC est que chaque club affilié compte au moins un entraîneur certifié Compétition – Introduction.

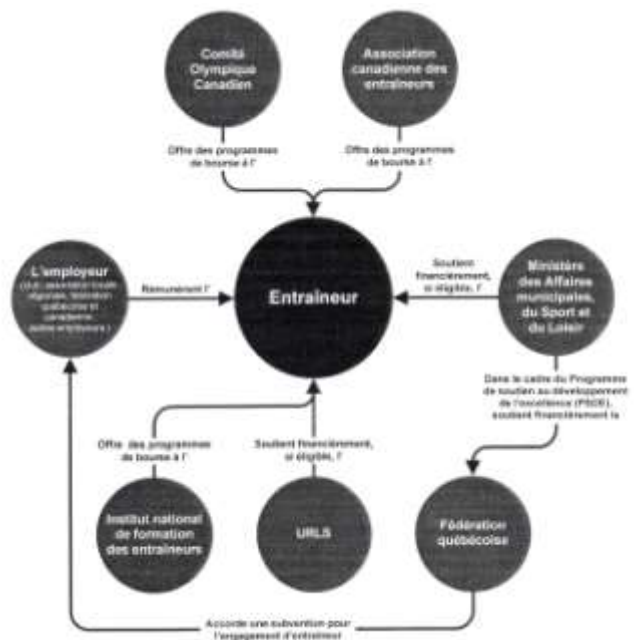
La structure d'aide à l'entraîneur

Le club doit identifier sur le formulaire d'affiliation la photo et les couleurs du maillot officiel du club, ainsi que les inscriptions y apparaissant. Le club adoptant un nouveau design doit s'assurer auprès de la FQSC que le design n'est pas semblable à un design existant. La FQSC peut demander à un club présentant un nouveau design de procéder à des modifications afin d'assurer l'hétérogénéité des formes et des couleurs des maillots de compétition.

La FQSC fournit au club affilié, via son courtier d'assurance, la couverture d'assurance de responsabilité civile pour les activités reconnues par la FQSC. Les activités du club reconnues par la FQSC sont le soutien à ses membres à l'entraînement et en compétition, les activités occasionnelles d'information et de publicité ainsi que de levée de fond et les corvées de sentier.

Pour obtenir le formulaire d'affiliation de club consultez le lien suivant :

<http://www.fqsc.net/general/formulaires>



RECRUTEMENT DES MEMBRES

Sans membres, pas de club... C'est pourquoi à la base même de la création de votre club, il est essentiel de vérifier s'il y a une demande dans la communauté où si plusieurs cyclistes se sont manifestés pour obtenir une structure d'encadrement en cyclisme. Il existe des moyens, une fois le club lancé, de mousser le recrutement des membres potentiels. Il faut être actif dans la communauté et se faire voir. Des façons oui de recruter des membres, mais aussi d'amasser des fonds pour votre club :

Entente avec des partenaires

- Présence dans la programmation estivale de la municipalité ;
- Promotion de la part de l'URLS ;
- Soutien de la part de la FQSC (site Internet) ;
- Promotion dans les terrains de jeux ;
- Association à une boutique de vélo ;
- Entente de complémentarité avec un club local d'un autre sport (ex : patinage de vitesse, ski de fond, etc.).

Promotion par des activités

- Écoles primaires et secondaires (enseignants, classes vertes, etc.) ;
- Activités portes ouvertes ;
- Présence dans salons, festivals, colloques destinés à un public cible ;
- Se servir d'un athlète vedette de la région comme porte-parole dans certaines activités promotionnelles (ex : Marie-Hélène Prémont) ;
- Bouche à oreille ;
- Présence dans activités de masse à vélo (ex : Tour de l'Île de Montréal) ;
- Programmes « Mes premiers Jeux » ;
- Être visible le plus possible par l'organisation d'activités locales chaque semaine (ex : courses d'entraînement, jeux d'habiletés ou tests chronos, etc.) ;
- Invitation à des camps d'initiations au cyclisme de compétition.

Services offerts par le club

- Fournir à de nouvelles recrues des équipements (ex : flotte de vélos prêtés par le club) ;
- Parrainage au sein du club (ex : cyclistes établis avec recrues) ;
- Coûts de cotisation le plus bas possible avec un maximum d'avantages ;
- Promotion de l'excellence ;
- Gratification des membres du club « Mérites de fin d'année » (ex : Trophée perpétuel ou autres remises protocolaires annuelles, etc.) ;
- Programme des bourses d'études via les succès académique et les performances en vélo ;
- Médias et Internet ;
- Un site web du club pour la promotion, l'information des activités et des résultats ;
- Articles dans les journaux (incluant textes et photos) et promotion locale ;
- Important de développer une image adaptée à la clientèle visée ;
- Distribution de dépliants promotionnels.

MOYENS DE FINANCEMENT

Plusieurs moyens existent pour financer un club cycliste. Avec du temps et beaucoup d'efforts, un club peut rapidement amasser suffisamment de fonds pour participer à différents projets compétitifs ou récréatifs selon sa philosophie.

Cotisation

- Membres coureurs ;
- Membres récréatifs ;
- Membre corporatif.

Levée de fonds

- Organisation d'événements cyclistes ou autres ;
- Vente d'articles promotionnels (chocolat, fromage, café, etc.) ;
- Activité de collecte de fonds (cyclothon, lavothon, emballage d'épicerie, etc.).

Commandites

- Petits commanditaires locaux (boutique de vélo, autres commerces ou entreprises locales, etc.) ;
- Commanditaire majeur – Nom de l'équipe (envergure provinciale ou nationale – visibilité importante).

Subventions

- Municipalité ;
- URLS (programmes existants) ;
- Organismes communautaires (club Lions, club Optimiste...);
- Fondation (ex : Fondation Nordiques) ;
- FQSC (programme de soutien à l'engagement d'entraîneurs – Niveau 3) ;
- Députés locaux (provincial et fédéral).

Pour davantage d'informations communiquer avec nous :

